Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Convocation du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en séance ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire (séance retransmise en direct sur la chaîne Youtube)

PRESENTS : Rémy MOULIN, Christine ORAIN-GROVALET, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, , Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Patrick COSSON, Mari COURTAS, Romuald LABARRE, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Michel JUHEL, Emmanuel LE NOA, Julie LEMAIRE, Pierre-Jean SALAUN, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Céline PESTEL, Pierre-Yves BRUNEL, Laurence BOULVARD, Pascale LABBE, Marie-Hélène DEMOY, Jean-Pierre HAMON et Martial COLLET

ABSENTS :

Maxime LE CRONC	(donne pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET)
Gabrielle GOUEDARD	(donne pouvoir à Annick MOISAN)
Paul PERSONNIC	(donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON)
Claudine PERROT	(donne pouvoir à Marie-Hélène DEMOY)
Yann LE GUEDARD	(excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mari COURTAS
Membres en exercice : **33**
Présents : 28
Votants : **32**

1) Adoption des procès-verbaux des 15 février et 9 mars 2021

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- ADOPTE les procès-verbaux des 15 février et 9 mars 2021.

2) GCSMS : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Le conseil municipal,

- par 28 voix

- et 4 abstentions (Jean-Pierre HAMON et son pouvoir Paul PERSONNIC, Marie-Hélène DEMOY et son pouvoir Claudine PERROT)

- DESIGNE pour le représenter au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil de Gestion et de Stratégie du GCSMS Baie d'Armor Groupement Social :

- représentant titulaire : **Bruno BEUZIT**
- représentante suppléante : **Christine ORAIN-GROVALET**

3) Taux d'imposition des taxes directes locales – année 2021

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **VOTE** comme suit les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 :

- 22,40% Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)
- 42,32% Taxe sur le foncier bâti (FB communal 2020 : 22,79% + FB départemental 2020 : 19,53%)
- 86,80% Taxe sur le foncier non bâti

4) Décision modificative n°1 Ville

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- ADOPTE la décision modificative n°1 Ville sur le budget Commune :
Investissement :
En Dépenses et en recettes : + 98 059 €
Fonctionnement :
En Dépenses et en Recettes : - 15 507 €

5) Autorisations de Programme/Crédits de Paiement

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- DECIDE la révision des autorisations de programme - crédits de paiement suite à la décision modificative n°1.

6) Affectation des biens de faible valeur (fin 2020)

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- ADOPTE l'affectation de certains biens matériels de faible valeur (< à 500€) à la section d'investissement pour un montant total de 92 385,58€.

7) Cessions d'office en perception

Le conseil municipal **PREND ACTE** de l'état de cessions d'office 2020 de la perception pour les études et fonds de concours totalement amortis (118 970,07€ amortis).

8) Biens matériels mis en réforme

Le conseil municipal **PREND ACTE** de l'état de sortie de patrimoine des biens réformés (20 256 45 € amortis).

9) Avenants au marché de construction de l'auditorium

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** la prise d'un avenant n°4 au lot n°1 (VRD/Gros Œuvre), avec le groupement SCOBAT/BIDAULT, pour un montant de + 9 755.00 €HT soit + 6.20 % par rapport au montant de son marché initial ;

- **VALIDE** la prise d'un avenant n°3 au lot n°08 (Cloisons), avec l'entreprise IBC, pour un montant de + 1 038.79 €HT soit + 0.42 % par rapport au montant de son marché initial ;

- **VALIDE** la prise d'un avenant n°2 au lot n°10 (Faux-Plafonds), avec l'entreprise Guivarch, pour un montant de + 1 426.40 €HT soit + 1.60 % par rapport au montant de son marché initial ;

- **VALIDE** la prise d'un avenant n°2 au lot n°11 (Parquet), avec l'entreprise La Parqueterie de Vitré), pour un montant de – 3 432.00 €HT soit – 11.50 % par rapport au montant de son marché initial ;

- **VALIDE** la prise d'un avenant de prolongation de délai jusqu'au 25 mai 2021, pour tous les lots du marché de construction d'un auditorium (2019-15), pour le marché de construction d'une charpente métallique pour l'auditorium (2019-17) et pour le marché d'étanchéité couverture de l'auditorium (2020-02) ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants, de plus ou moins-value avec les entreprises précitées, ainsi que les avenants de prolongation du délai d'exécution des travaux de l'auditorium, jusqu'au 25 mai 2021 pour tous les titulaires des lots du marché 2019-15, pour les titulaires des marchés 2019-17 et 2020-02, de même que toutes les pièces afférentes.

10) Régularisation foncière rue des Cotrelles : acquisition d'une bande de terrain

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- APPROUVE l'acquisition à Mme LE MOUELLIC d'une partie de la parcelle située rue des Cotrelles cadastrée section B n° 223p d'une superficie de 24 m² au prix de UN EURO ;

- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

11) Cession d'une emprise de terrain communal rue des Petites Troises

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- CONSTATE la désaffectation de la partie du domaine public d'une superficie approximative de 15 m² ;

- APPROUVE le déclassement du domaine public de cette emprise destinée à être cédée ;

- APPROUVE la cession de cette emprise d'environ 15 m² cadastrée section B n° 2096p à 39 €/m² à M. BELARIBI et Mme LE BRAS ;

- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

12) <u>Acquisition de terrains sur le secteur de Saint-Hervé</u>

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- DECIDE l'acquisition à M. TANGUY des parcelles cadastrées section A n° 409, 412, 413, 755, 756, 1080 et 1108 d'une superficie totale de 15 824 m², à l'euro symbolique ;

- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier.

13) <u>Eclairage du futur giratoire de la Croix Tual</u>

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- VALIDE le montant estimatif de 27 391,40 € pour la reprise de l'éclairage public à la charge de la ville ;

- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au projet.

14) <u>Demande de subvention au titre de la DSIL 2021 pour la réalisation d'un cheminement doux rue de La Poterie</u>

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- ADOPTE l'opération de réalisation d'un cheminement doux rue de la Poterie pour un montant de 125 000 € HT ;

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

Dépenses		**Recettes**	
Nature	**Montant (HT)**	**Nature**	**Montant (HT)**
reprofilage de la chaussée	20 000 €	Commune de Ploufragan	25 000 €
mise en place d'un tri couches	25 000 €	Subvention DSIL (80%)	100 000 €
mise à niveau d'ouvrages	8 000 €		
busage	7 000 €		
accotement	8 000 €		
chemin piéton stabilisé	40 000 €		
potelets et lisse bois	17 000 €		
TOTAL	**125 000 €**	**TOTAL**	**125 000 €**

- AUTORISE M. le Maire à solliciter pour cette opération une subvention de 100 000 € HT au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ;

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

15) <u>Convention de partenariat avec Kerval Centre Armor pour l'opération « Changeons d'ère »</u>

Le conseil municipal, par vote à main levée,
- par 27 voix
- et 5 abstentions (Jean-Pierre HAMON et son pouvoir Paul PERSONNIC, Marie-Hélène DEMOY et son pouvoir Claudine PERROT et Martial COLLET)

- **VALIDE** la proposition de convention de partenariat avec Kerval Centre Armor sur l'opération de mobilisation citoyenne pour la transition écologique « Changeons d'ère » ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

16) <u>Subventions aux associations sportives extérieures</u>

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- ATTRIBUE les subventions exceptionnelles 2021 aux associations extérieures présentées ci-dessous pour un montant total de **661.50 € :**

Associations extérieures	**montant en €**
Saint-Brieuc Handisport	**40.50 €**
VTT Côtes d'Armor	**27 €**
Cercle des Nageurs de Saint-Brieuc	**135 €**
L'Epave	**67.50 €**

BMX Trégueux	**81 €**
Bébés dans l'eau	**67.50 €**
La Bretonne Gymnic Club	**135 €**
Vélo Sport Trégueusien	**27 €**
Saint-Brieuc Triathlon	**27 €**
Rugby Club Saint-Brieuc	**54 €**
TOTAL	**661.50 €**

17) <u>Subvention d'aide pour la création d'association sportive</u>

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- ATTRIBUE une subvention de 75 € à l'Association de Formation et de Pratique de la Marche Nordique de Ploufragan (A.F.P.M.N.P.) pour l'aider à se développer sur la commune.

18) <u>Remboursement de frais de visites médicales</u>

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité, décide**

- DE REMBOURSER à deux agents les frais de visite médicale d'aptitude préalable à la conduite de véhicules de transport en commun qu'ils ont été amenés à régler directement au médecin agréé, soit la somme de **36 € chacun**.

19) <u>Appel à projet en faveur de la transition écologique et numérique dans les lieux de création et de diffusion en Bretagne</u>

Le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**

- ADOPTE le projet d'investissement pour l'acquisition des 6 trappes Led et de 12 projecteurs scéniques de type PAR à Led pour un montant de 15 505,84€ HT ;

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

- AUTORISE M. le Maire à solliciter pour cette opération une subvention de 12 404,67€ HT au titre de l'appel à projet de la DRAC Bretagne ;

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

20) <u>Décisions prises entre le 01/03 et le 02/04/2021</u>

Le conseil municipal **PREND ACTE** des décisions municipales prises, entre le 1er mars et le 2 avril 2021, par M. le Maire dans le cadre de sa délégation de missions.

A Ploufragan, le 14 avril 2021

LE MAIRE
Rémy MOULIN